






République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2024.01.04 Du 3 avril 2024
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
<p>Ville de La Celle Saint-Cloud</p>  <p>La Celle Saint-Cloud</p>	<p>Objet : Fixation d'une majoration aux indemnités de fonctions des Élus</p> <p style="text-align: right;"><small>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240403-DE2024-01-04- DE Date de réception préfecture : 09/04/2024</small></p>	
Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY	VU les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales	
En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33	VU le décret n°2015-297 du 16 mars 2015 relatif à la majoration des indemnités de fonction des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton et aux titres des communes sièges du bureaux centralisateurs de canton,	
Pour : 27 Contre : 2 M-P DELAIGUE, O BLANCHARD Abstentions : 4 J-F BARATON, T-F THOMAS, S MICHEL, C OJEDA-COLLET	VU la délibération N° 2024-01-03 du 3 avril 2024 relative aux indemnités de fonction des élus	
<p>Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE</p> <p><u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Mohamed KASMI</p> <p><u>Les Conseillers</u> Laurent BOUMENDIL Bruno-Olivier BAYLE Geneviève SALSAT Laurent DUFOUR Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Pierre QUIGNON-FLEURET Oliver MOUSTACAS Nathalie PEYRON Philippe LERIN Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean -Luc PRIEUR Jean-François BARATON Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD</p>	<p>CONSIDERANT que la ville de LA CELLE SAINT CLOUD a été chef-lieu de canton,</p> <p>CONSIDERANT qu'à ce titre une majoration de 15 % des indemnités de fonction octroyées peut être attribuée,</p> <p>CONSIDERANT que les crédits sont prévus et inscrits au budget principal,</p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A la majorité des membres présents et représentés</p> <p>DECIDE :</p> <p>D'ADOPTER la majoration de 15 % aux indemnités réellement octroyées après répartition de l'enveloppe, en raison du fait que la commune a été chef -lieu de canton</p> <p>DIT que la date d'effet de cette majoration sera identique à celle du versement des indemnités de fonction correspondantes.</p> <p>Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget principal.</p>	
Absents excusés : Naïma CONTE EL ALAMI Vincent POUYET Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN Hélène ALEXANDRIDIS Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL	<p style="text-align: right;">Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 09/04/2024 et de sa publication le 10/04/2024</p> <p>P/le Maire Par délégation  Angélique LEDUCQUE Directrice ressources</p> <p style="text-align: center;"></p> <p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	